

Cette publication n'est pas publiée

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans

Date de publication: KABVS 26.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 26.04.2025

Numéro de publication: BA-VS10-0000000435

Entité de publication

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Sierre / Crans-Montana - Correction de la chaussée entre Sierre et Corin, RC N°46 Sierre - Chermignon - Crans, plusieurs communes

Concerne les communes Sierre, Crans-Montana

Titre de la mise à l'enquête publique

Sierre / Crans-Montana - Correction de la chaussée entre Sierre et Corin, RC N°46 Sierre - Chermignon - Crans

Entité responsable

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Description du projet

Le Service de la Mobilité, d'entente avec les communes de **Sierre et Crans-Montana**, soumet à l'enquête publique **le projet de correction de la chaussée entre Sierre et Corin de la RC N° 46 Sierre - Chermignon - Crans**, sur le territoire des communes de Sierre et Crans-Montana, pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

Une autorisation au sens de l'art. 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'art. 14 de la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE) pour construction dans l'espace réservé aux eaux est également demandée.

Visa

Franz Ruppen, conseiller d'Etat

Date de publication

Le 26 avril 2024

Moyen de droit / Consultation

Les plans peuvent être consultés pendant ce délai à l'Administration communale de Sierre (Place de l'Hôtel de Ville, Sierre), à l'Administration communale de Crans-Montana (Avenue de la Gare 20, 3963 Crans-Montana), au Service de la mobilité Bâtiment Mutua, (rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité arrondissement 2 - Valais central (rue de la Traversière 3, à Sion).

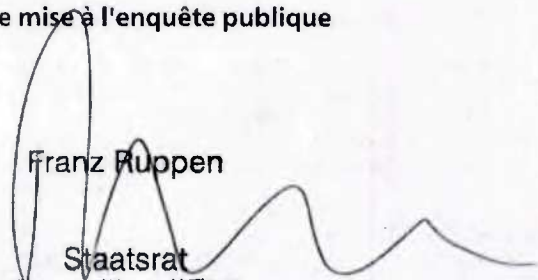
Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit au Conseil municipal de Sierre, respectivement au Conseil Municipal de Crans-Montana dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität

Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique
30 jours



Franz Ruppen

Staatsrat
Conseiller d'Etat